

PREMIÈRE LETTRE CIRCULAIRE

10 Octobre 1861 - Lettre - N. D. de Montolivet

L.J.C. et M.I.

Mes Révérends et bien aimés Pères et mes bien chers frères,

Le Chapitre général convoqué pour le 5 de ce mois, à l'occasion du décès de notre bien aimé et à jamais regretté Père et Fondateur et pour l'élection d'un Supérieur général, vient d'avoir lieu, et c'est sur mes épaules si faibles qu'a été déposé le fardeau de la Supériorité. L'obéissance a dû faire cesser les appréhensions que faisait naître en moi la pensée de mon impuissance et de la grandeur de la charge qui m'était imposée. Dieu manifestait sa volonté d'une manière telle, que je n'avais qu'à l'adorer et à m'y soumettre. J'appartenais à la Congrégation, ma Mère bien aimée, je m'étais donné tout entier et sans réserve ; elle disposait de moi par la voix de ses représentants, elle pouvait le faire; à moi de me soumettre à sa volonté. En aurais-je eu la pensée, je n'aurais pu reculer en présence des sentiments si beaux, si dévoués dont nous ont donné le consolant spectacle les membres de ce Chapitre, ainsi que vous pourrez en juger vous-mêmes par la connaissance des procès-verbaux qui vont vous être communiqués. Après ce que j'ai vu, après ce que j'ai entendu pendant la tenue de ce Chapitre, si profond que soit le sentiment de ma faiblesse, ma confiance en Dieu est plus profonde encore. Oui, Dieu nous a bénis, Dieu nous bénira toujours. C'est notre Père mourant qui nous en a laissé la douce espérance et nous venons d'en voir la première réalisation.

Plus que jamais me voici donc à vous et pour toujours : à vous tous et à chacun en particulier : qui que vous soyez, Pères et Frères, enfants bien aimés du meilleur des Pères et de la plus chérie des Mères, me voici à vous de cœur, d'esprit et de corps. Vous pouvez disposer de moi, je ne serai jamais plus heureux que quand vous me prouverez que je vous appartiens. Il me semble que dès maintenant je sens un besoin plus pressant de travailler pour vous et de me faire tout à tous.

Laissez-moi vous demander, mes Pères et Frères bien-aimés, une grâce à laquelle je tiens beaucoup et que je m'efforcerai de mériter de plus en plus par mon dévouement : daignez me considérer comme votre père, comme votre ami dévoué, et, à ce titre, ce que je sollicite, c'est que vous me disiez vos joies comme vos peines, mais vos peines surtout ; oh ! celles-ci m'appartiennent, veuillez ne m'en cacher aucune, c'est ce à quoi je tiens le plus.

Unissons-nous d'esprit et de cœur, et nous serons forts pour le bien ; unissons-nous par le souvenir d'un Père à jamais aimé. J'ai eu le bonheur de connaître son cœur si bon, si grand ; je n'ai pas la prétention de remplir le vide qu'il a laissé parmi nous en cessant de battre : ce vide, humainement rien ne le pourra remplir : Dieu seul peut le combler ; mais de loin je m'efforcerai de marcher sur les traces de celui que nous pleurerons toujours. Son âme si noble, si dévouée, elle vit parmi nous dans ces Règles bénies qu'il nous a laissées comme un gage de son amour, comme un témoignage impérissable de sa grande foi et de son ardente charité. Ces saintes Règles, j'en ai promis l'observation fidèle et cordiale; j'ai promis solennellement d'en exiger de tous la pratique ponctuelle, je demande au Seigneur de ne pas permettre qu'entre nos mains ce dépôt sacré se dissipe, que la plus petite partie de ce don si précieux se perde ; l'obéissance entière à toutes leurs prescriptions fera notre joie et notre force.

Ranimons-nous tous dans l'esprit de notre vocation. A la vue des bénédictions abondantes que le Seigneur se plaît à répandre sur nos œuvres, nous devons nous rendre de plus en plus dignes de procurer la gloire de Dieu qui nous confie ses intérêts les plus sacrés, de notre Mère Immaculée que nous avons à faire respecter, aimer et honorer partout, de notre Père et Fondateur dont nous ne saurions jamais assez bénir la mémoire.

Puissions-nous par une prière commune, par une prière humble et fervente, obtenir les grâces qui nous sont nécessaires ! Vous prierez pour moi, mes Pères et Frères bien-aimés, afin que je ne sois pas trop au-dessous de la charge qui m'est imposée. Vous demanderez pour moi la bonté et la fermeté ;

vous les demanderez à Dieu, auteur de tous les dons, à Marie notre Immaculée Mère et Patronne, à saint Joseph le Chef glorieux de la Sainte Famille.

A cette fin, à dater de la réception de la présente lettre, tous les prêtres de la Congrégation diront pendant neuf jours à la Sainte Messe les Collecte, Secrète et Postcommunion de *Spiritu Sancto*. Ceux des nôtres qui ne sont pas revêtus du sacerdoce feront à cette même intention trois communions. Pendant neuf jours également, à la suite de la prière du soir, on récitera en commun dans toutes nos Maisons le *Veni Creator*, le *Tota pulchra es*, et les versets et oraisons du Saint-Esprit, de l'Immaculée Conception et du Patronage de saint Joseph.

Je voudrais, mes Pères et Frères bien aimés, continuer avec vous ce premier entretien, il me semble que le fardeau diminue à mesure que je vous parle ; mais il faut y mettre un terme. Bientôt, d'ailleurs, je vous entretiendrai plus longuement. Laissez-moi en terminant vous conjurer dans le Seigneur de vous souvenir de la recommandation de notre bien-aimé Père mourant, afin d'attirer sur nous et sur nos œuvres les grâces les plus abondantes : *Pratiquez bien parmi vous la charité... la charité... la charité... et au dehors, le zèle pour le salut des âmes.*

Agréez, mes Révérends et bien aimés Pères et mes bien chers Frères, l'expression de mon affection la plus dévouée et la plus cordiale.